



+ d'infos

Communauté de communes de la
Châtaigneraie Cantalienne

Pôle de Saint Mamet la Salvetat
04 71 49 33 30

Pôle de Laroquebrou
04 71 46 05 11

Pôle de Montsalvy
04 71 49 64 37

Pôle de Maurs
04 71 46 87 17

- ARNAC
- BOISSET
- CASSANIOUZE
- CAYROLS
- CROS DE MONTVERT
- GLENAT
- JUNHAC
- LABESSERETTE
- LACAPPELLE DEL FRAISSE
- LADINHAC
- LAFEUILLADE EN VEZIE
- LAPEYRUGUE
- LAROQUEBROU
- LEUCAMP
- LEYNHAC
- MARCOLES
- MAURS
- MONTMURAT
- MONTSALVY
- MONTVERT
- NIEUDAN
- OMPS
- PARLAN
- PRUNET
- PUYCAPEL
- QUEZAC
- ROANNES SAINT MARY
- ROUFFIAC
- LE ROUGET PERS
- ROUMEGOUX
- ROUZIER
- SAINT ANTOINE
- SAINT CONSTANT FOURNOULES
- SAINT ETIENNE CANTALES
- SAINT ETIENNE DE MAURS
- SAINT JULIEN DE TOURSAC
- SAINT GERONS
- SAINT MAMET LA SALVETAT
- SAINT SANTIN CANTALES
- SAINT SANTIN DE MAURS
- SAINT SAURY
- SAINT VICTOR
- SANSAC VEINAZES
- LA SEGALASSIERE
- SENEZERGUES
- SIRAN
- TEISSIERES LES
- BOULIES
- LE TRILOULOU
- VIEILLEVIE
- VITRAC

un
service
pour
les
50
communes
du
territoire



www.chataigneraie15.fr

Transport à la demande



Le transport à la demande c'est quoi ?

Le transport à la demande (TAD) permet aux habitants de se déplacer sur réservation sur notre territoire mais aussi en direction d'Aurillac et d'Arpajon sur Cère.

Pour qui ?

Les habitants majeurs de la communauté de communes

Où ?

Déplacement **à l'intérieur du territoire** de la Communauté, ainsi qu'à Aurillac et Arpajon sur Cère

Quel coût pour l'utilisateur ?

10 € tarif unique

Les destinations et horaires ?

Destinations	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Dimanche
Régulières		AURILLAC ET ARPAJON SUR CÈRE de 8h30 à 18h00 <i>(pour rendez vous médicaux et administratifs)</i>	AURILLAC ET ARPAJON SUR CÈRE de 8h30 à 18h00 <i>(pour rendez vous médicaux et administratifs)</i>	Marché à MAURS et à MONTALVY de 8h45 à 11h	Marché à LAROQUEBROU de 8h45 à 11h	Marché au ROUGET PERS de 8h45 à 11h
A la carte	X		X	X	X	

L'utilisation du service implique le respect du règlement intérieur disponible dans les véhicules, dans les mairies et les maisons de services. **Ne sont pas pris en compte par le service : tout transport médicalisé pris en charge par la sécurité sociale, les urgences médicales.**

Comment accéder au service ?

Sur réservation, **en appelant le taxi le plus proche de chez vous**, la veille du trajet avant 14h. Précisez le jour et l'heure du déplacement souhaité, le lieu de prise en charge et bien-sûr votre destination. Le prix du ticket est à régler auprès du transporteur. Le trajet prévu ne peut être modifié.

SAINT MAMET LA SALVETAT
Teissieres Christelle
04 71 64 70 24 - 06 37 42 70 01

MAURS
AT2S Baissac-Bayol
04 71 62 20 20

MARCOLES
Robert Odette
04 71 46 70 27 - 06 87 58 89 28

LE ROUGET PERS
Bex Julien
06 82 44 57 81

LAROQUEBROU
Navarre Christian
04 71 46 00 50

MONTALVY
Puech Pierre
04 71 49 21 45 ou
06 86 26 01 42

SIRAN
Mazieres Patricia
06 30 66 19 79 - 06 74 35 72 28

